

Lois constitutionnelles de 1867 à 1982

Le Québec dispose, à juste titre, de garanties supplémentaires très importantes. Elles sont nécessaires. Je ne représente pas cette province. Je suis un député franco-ontarien qui représente un groupe linguistique semblable et même si je ne viens pas du Québec, je m'intéresse de très près à cette question. Elle compte beaucoup pour moi et elle devrait également compter pour tous les parlementaires.

Le Québec a une méthode différente pour désigner les régions représentées au Sénat, les circonscriptions ou les districts électoraux. En général, les sénateurs représentent leur province, sauf au Québec. Dans cette province, les sénateurs se voient attribuer chacun un district électoral qui n'est pas sans rappeler les 24 *seigneuries* du Québec. Cette question revêt une importance toute particulière pour le Québec et il importe de s'en souvenir.

Comment réformer le Sénat? A mon avis, il faut élire les sénateurs. J'approuve sans réserve cette proposition, et le moment ne saurait être mieux choisi pour l'examiner sérieusement. Tous les députés devraient recommander l'élection des sénateurs. En tant que parlementaires élus et partisans des institutions démocratiques dûment élues, je suis sûr que tous les députés veulent que nos institutions parlementaires reflètent ce principe. Cependant, il ne faut pas oublier que toute mesure radicale, tout démantèlement ou toute initiative non réfléchie n'améliorera pas nécessairement le Sénat actuel. Nous devons avancer avec prudence et procéder à une véritable réforme qui devra être complète. Il doit s'agir d'un programme global et non de dispositions qui ne résolvent qu'une partie du problème.

Pour tenir compte du principe selon lequel notre Sénat doit représenter les intérêts provinciaux, les sénateurs doivent être élus lors des élections provinciales. Même si cette façon de procéder est quelque peu inhabituelle, y a-t-il une meilleure occasion de prendre le pouls de la région que lors de la campagne électorale provinciale? Pourquoi ne pas élire la moitié des sénateurs à chaque élection provinciale? Disons que le nombre de sièges au Sénat restera le même dans chaque province. Je reconnais qu'une réforme s'impose à cet égard. Cependant, aux fins du débat, disons que le nombre de sièges reste le même dans chaque province. On pourrait donc changer au maximum 12 sénateurs à chaque fois. L'Ontario et le Québec ont chacun 24 sièges au Sénat. Si la moitié seulement sont élus au cours des élections provinciales, 12 sénateurs au maximum changeront à chaque fois si tous les sénateurs étaient battus dans la province, ce qui est peu probable. De cette façon, la continuité sera garantie.

Certains députés se demandent peut-être comment on pourra garantir que les sénateurs élus aient au moins une perspective fédérale. Si les sénateurs élus avaient des tendances très séparatistes, par exemple, il serait quelque peu difficile au Sénat de fonctionner. Afin de présenter des candidatures au Sénat, un parti devra avoir un nombre minimum de sièges à la Chambre des communes. Le système en vigueur combinera donc le principe du fédéralisme avec l'opinion des électeurs au

cours d'une campagne électorale provinciale. Ce faisant, nous aurons une perspective provinciale et fédérale ainsi qu'une certaine continuité, puisqu'un petit nombre seulement de sénateurs seront élus à chaque fois.

Il faut approfondir cette théorie. Il faut examiner tous les aspects de ce principe pour s'assurer que le système sera le plus représentatif possible. J'admets qu'il faut trouver un moyen d'envisager la répartition des sièges de sénateurs par province. Je suis d'accord sur ce point. Ce faisant, toutefois, nous ne devons pas perdre de vue la place très particulière que doit conserver le Québec et retenir cet important élément dans le système.

● (1640)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'interviens pour m'opposer à ce projet de loi, les deux derniers intervenants ayant laissé entendre qu'un député de mon parti le ferait. J'ai écouté les discours intéressants qui ont été faits. Je n'ai cependant pas décelé dans les interventions des députés d'Edmonton-Sud (M. Edwards) et de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) un message assez net pour entreprendre un examen minutieux de ce qu'ils ont dit. J'ai même cru à un moment donné que le député de Glengarry-Prescott-Russell discutait d'une tout autre motion. Il s'était imaginé sans doute que nous débattions d'une résolution néo-démocrate visant l'abolition du Sénat. Mais vers la fin de son intervention, il est revenu au sujet du débat.

Les observations historiques du député de Glengarry-Prescott-Russell justifiant l'existence du Sénat au siècle dernier et peut-être au début de ce siècle m'ont paru très intéressantes et éducatrices. Le parrain de la motion nous a fait un rapide survol de l'histoire récente du débat concernant le Sénat. Je pense qu'il espérait prouver que le moment était venu de donner suite au projet de réforme du Sénat, sous prétexte que suffisamment de gens en avaient déjà parlé. C'est assurément vrai que beaucoup de gens en ont discuté. Toutefois, lors de rencontres réunissant les candidats et d'autres réunions publiques qui ont eu lieu dans la circonscription de Spadina, non seulement lorsque je me suis moi-même porté candidat, mais aussi lors des élections précédentes où je ne m'étais pas présenté, cette question était abordée très rarement. Il se pourrait que certains candidats, du fait qu'ils s'intéressent davantage à la question, suscitent plus de discussions à ce sujet que les autres.

Les deux députés ont proposé diverses solutions. Bien que dans sa motion où il propose la formule des trois «E», l'auteur fait état de grands principes, il s'est inspiré de tellement de solutions proposées par de nombreux groupes qu'il est difficile de voir exactement où il veut en venir. De la même façon, le député de Glengarry-Prescott-Russell a proposé toute une nouvelle solution lors des deux ou trois dernières minutes de son discours. Il a fort peu parlé de l'effet concret de son projet.